

VAUGHAN
AVOCATS

Le Plan de **Relance**

28/09/2020



Comment se pense le monde de demain ?

- Le plan de relance, c'est quoi ?
- En attente de la loi de financement, actuellement en cours de discussion, on peut raisonnablement penser que les mesures prévues par le plan de relance seront mises en place courant 2021.
- L'affectation des sommes et les modalités pratiques de financement verront sans doute le jour dans les prochaines semaines.

L'équipe de Vaughan Avocats ne manquera pas de vous tenir informés.



Introduction

- Le contexte unique de la crise sanitaire du COVID 19 a engendré l'élaboration de lois d'exceptions et de mesures de soutien aux entreprises et aux salariés.
 - aides aux entreprises : meilleur moyen de soutenir le pouvoir d'achat
- Le gouvernement a déployé un plan de relance de 100 milliards d'euros.
- Plan en 3 volets :
 - Écologie
 - Compétitivité
 - Cohésion





L'écologie



I. L 'écologie

- Relance verte : accompagnement vers une économie plus verte et durable

- Volet Ecologie :
 - Décarbonisation de l'industrie
 - Développement de nouvelles technologies
 - Soutien à l'économie circulaire (production de biens et services de manière durable limitant la consommation et le gaspillage)



L'écologie



La décarbonisation de l'industrie



A. La décarbonisation de l'industrie

➤ Objectifs :

- Maintient de l'activité industrielle
- Amélioration de la compétitivité des entreprises

➤ 2 mesures :

- Investissement dans des procédés moins émetteurs de CO2
(soutien à l'efficacité énergétique et adaptation des process des entreprises industrielles)
- Compensation du surcoût de l'énergie décarbonée
(soutien à la chaleur bas – carbone)

➤ Financement : 1,2 milliards d'euros



L'écologie



Le développement des technologies vertes



B. Le développement des technologies vertes

> Objectif:

- Développement des technologies de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone
 - > objectif de neutralité carbone et création de valeur sur le territoire

> 2 mesures :

- Soutien aux projets d'entreprises pour favoriser l'émergence d'une offre nationale de solutions d'hydrogène
- Mise en place d'un projet commun européen IPCEI pour soutenir la recherche et l'innovation industrielle

(IPCEI : Important Project of Commun European Interest)

- > Financement : 2 milliards d'euros



L'écologie

**Le développement
de l'économie
circulaire et des
circuits courts**



C. Le soutien de l'économie circulaire et des circuits courts

➤ Objectif:

- Accompagnement dans la réduction de l'utilisation du plastique
- Favoriser l'incorporation du plastique recyclé
- Accélération du développement du réemploi

➤ 1 mesure en 2 axes :

- Soutien financier au réemploi et aux activités de réduction de l'usage du plastique dans les entreprises
 - aide financière : recherche solutions alternatives, acquisition d'équipements
- Soutien financier au recyclage plastique dans les entreprises
 - aide financière : adaptation des équipements pour intégrer les matières plastiques recyclées

➤ Financement : 226 millions d'euros sur 3 ans



— La compétitivité



II. La compétitivité

La compétitivité est nécessaire à la souveraineté économique et à l'indépendance technologique

➤ Objectifs :

- transformation de l'économie
- création d'emplois

➤ Volet Compétitivité :

- Baisse des impôts de production (: prélèvements obligatoires dû à l'Etat en raison de la production, l'importation et la vente de produits et services.)
- Investissement dans les technologies d'avenir
- Relocalisation de la production industrielle dans les territoires



**La
compétitivité**

**La fiscalité des
entreprises**



A. La fiscalité des entreprises

➤ Objectifs :

- Augmentation de l'attractivité du territoire

➤ 3 mesures :

- Réduction de 50% de la CVAE pour toutes les entreprises redevables de l'impôt sur la production (**CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises**)
 - Réduction de 50% des impôts fonciers des établissements industriels (pour 32 000 entreprises)
 - TFBP : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
 - CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
 - Abaissement du taux de plafonnement de la Contribution Economique Territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée → passage de 3% à 2%
- ## ➤ Financement : Attribution d'une fraction de la TVA et compensation budgétaire



**La
compétitivité**

**Le financement des
entreprises**



B. Le financement des entreprises

> Objectifs :

- Accroissement du volume et dynamisation des financements en fonds propres des TPE, PME et ETI → restauration de la capacité d'investissement

> 2 mesures :

- Attribution du label « France Relance » aux fonds les plus pertinents pour une reprise durable de l'économie : garantie publique pour les placements financiers
- Soutien des investissements des TPE, PME et ETI par octroi de prêts participatifs par réseaux bancaires : garantie de l'Etat



**La
compétitivité**

**La souveraineté
technologique**



C. La souveraineté technologique

1/ La préservation de l'emploi dans la recherche et le développement R&D

➤ Objectif :

- Maintien et relance de la R&D dans les entreprises nationales → préservation des compétences, emplois, compétitivité

➤ 2 mesures :

- Soutien à l'emploi de personnels R&D privés → mise à disposition temporaire dans laboratoires publics avec prise en charge par l'Etat à 80% ou d'effectuer une thèse en partenariat avec un laboratoire public
- Soutien des jeunes diplômés ou doctorants

➤ Financement : 300 millions d'euros



C. La souveraineté technologique

2/ La relocalisation comme sécurité des approvisionnements stratégiques

➤ Objectifs :

- Renforcement de la production nationale
- Soutien de l'implantation ou réimplantation d'industries stratégiques

➤ 2 mesures :

- Soutien à l'investissement ciblé sur des secteurs stratégiques (ex: industrie)
- Renforcement des outils capitalistiques à l'industrialisation de projets de relocalisation

➤ Financement : 600 millions d'euros



C. La souveraineté technologique

3/ La relocalisation en soutien aux projets industriels dans les territoires

➤ Objectif :

- Accélération des projets structurant pouvant être engagés dès la fin de l'année 2020
 - Soutien de la relance de l'industrie et de la compétitivité des entreprises

➤ 1 mesure :

- Soutien aux projets d'investissements à dimension industrielle et susceptibles d'avoir des retombées socio – économiques fortes

➤ 2 nouveaux moyens :

- Mise en place d'un fonds de 400 millions d'euros de subventions mobilisables pour des projets d'investissements (acteurs privés)
- Mise en place de mesures inscrites dans le « Pack Rebond » (territoire d'industrie)

➤ Financement : 400 millions d'euros



**La
compétitivité**

**La maîtrise et la
diffusion du
numérique**



D. La maîtrise et la diffusion du numérique

> Objectifs :

- Augmentation de la compétitivité et réponse au besoin de numérisation des TPE et PME

> 3 mesures :

- Sensibilisation et accompagnements collectif à la numérisation (TPE et PME)
- Mise en place du dispositif « IA Booster » : audit et accompagnement vers solutions d'intelligence artificielle (PME et ETI)
- Soutient aux PME et ETI du secteur industriel souhaitant investir dans les technologies de l'industrie du futur

> Financement : 400 millions d'euros





— La cohésion



III. La cohésion

➤ Relance solidaire : garantie de la solidarité entre les générations, les territoires, et entre tous les français

→ lutte contre la hausse des inégalités

➤ Volet Cohésion :

- Formation des jeunes
- Sauvegarde de l'emploi



L'écologie



La formation des jeunes



A. La formation des jeunes

1/ L'aide aux employeurs d'apprentis

➤ Objectif :

- Soutien de l'apprentissage

➤ 1 mesure :

- Aide aux employeurs d'apprentis pour la 1ere année d'exécution des contrats d'apprentissage (conclus entre le 01/07/2020 et le 28/02/2021 pour la préparation d'un diplôme)

➤ Financement : 1,2 milliards d'euros



A. La formation des jeunes

2/ La formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs

➤ Objectif :

- Augmentation du nombre de formations qualifiantes à disposition des jeunes arrivés sur le marché du travail en septembre 2020

➤ 1 mesure :

- Formation de 23 000 jeunes aux compétences attendues sur le marché du travail

➤ Financement : 1,6 milliards d'euros



A. La formation des jeunes

3/ L'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et des personnes handicapées

➤ Objectif :

- Faciliter et relancer l'embauche des jeunes

➤ 3 mesures pour le recrutement des jeunes :

- Aide à l'embauche visant à réduire le cout du travail (4000€ max pour contrats conclus entre le 01/08/2020 et le 31/01/2021)
- Aide à l'apprentissage (5000€ pour les mineurs et 8000 € pour les majeurs, 1ere année du contrat conclus entre le 01/07/2020 et le 28/02/2021)
- Aide au contrat de professionnalisation (5000€ pour les mineurs et 8000 € pour les majeurs de moins de 30 ans, pour tout contrat conclus entre le 01/07/2020 et le 28/02/2021)

➤ 3 mesures pour le recrutement de personnes handicapées :

- L'aide à l'embauche sans limite d'âge jusqu'au 28 février 2021
- L'aide à l'apprentissage sans limite d'âge
- L'aide au contrat de professionnalisation

➤ Financement : 3,8 milliards d'euros



L'écologie



La sauvegarde de l'emploi



B. La sauvegarde de l'emploi

➤ Objectifs :

- Maintien de l'emploi et des compétences
 - prévention des licenciements économiques
 - préservation du capital humain
 - formation des salariés en activité partielle

➤ 2 mesures :

- Versement allocation à l'employeur dont pérennité de l'entreprise n'est pas menacée (56% à 60% de la rémunération antérieure brute) : dispositif d'activité partielle de longue durée
- Financement des formations sous forme d'une convention entre l'Etat et l'entreprise
 - FNE – Formation (Fonds National de l'Emploi)

➤ Financement : 7,6 milliards d'euros



WWW.VAUGHAN-AVOCATS.FR

PARIS

TOULOUSE

RENNES

VERSAILLES

BAMAKO

[Cliquez ici pour recevoir
par mail nos principales
publications](#)

